

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
Réunion du 10 mars 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-282800366-20230313-B_2023_07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2023

Affichage : 14/03/2023

B 2023 - 07 : Approbation du compte-rendu du bureau du 27 janvier 2023

Le bureau du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 3 mars 2023 à l'initiative de son président, s'est réuni le vendredi 10 mars 2023, au Conseil Départemental, sous la présidence de M.Christophe LE DORVEN, président du conseil d'administration.

Membres présents avec voix délibérative :

M. Christophe Le Dorven, M. Francis Pecquenard, M. Marc Guerrini, Mme Sylvie Honneur-Bûcher, M. Didier Garnier

Membres excusés :

Pouvoir(s) :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1424-1 à L1424-50 et R1424-1 à R1424-55.

Le bureau s'est réuni le 27 janvier 2023 et a délibéré sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Considérant que les débats de la séance ont été transcrits dans un compte-rendu.

Le bureau du CASDIS, après en avoir délibéré, approuve le compte-rendu de la séance du 27 janvier 2023.

Pour : à l'unanimité

Contre :

Abstention :